

Les points clés de la charte régionale d'identification de l'utilisateur dans son parcours de santé

L'objectif de ce document est d'expliquer les besoins et la méthode ayant conduit à l'élaboration de la charte d'identification de l'utilisateur dans son parcours de santé (plus communément appelée « charte d'identitovigilance régionale »), ainsi que les points clés de cette charte.

Pourquoi une « charte régionale d'identification de l'utilisateur dans son parcours de santé » ?



Comment cette charte a-t-elle été rédigée ?

Dans le cadre du programme Prédice, des ateliers régionaux ont été menés autour de 13 thématiques transverses. L'identitovigilance a été la première thématique abordée pour définir la charte régionale des Hauts-de-France et la gouvernance associée.



La charte régionale a été construite en se basant sur des chartes régionales déjà existantes et sur le retour d'expérience des membres du groupe de travail (représentants de l'ensemble des structures sanitaires, libérales, médico-sociales, représentants des usagers, représentants de l'ARS et représentants

du RSQ - Réseau Santé Qualité). La version finale, validée par le comité régional de coordination de l'identitovigilance, tient compte du référentiel INS et de la doctrine technique du numérique en santé.

Que contient la charte d'identitovigilance ?

La charte pose aujourd'hui :

- les **principes fondateurs de la politique commune d'identitovigilance** s'appliquant à la région
- ainsi que les **règles organisationnelles à mettre en œuvre** dans l'objectif du bon fonctionnement du serveur de rapprochement régional.

La charte d'identitovigilance régionale,
une alliance entre principes stricts et préconisations de bonnes pratiques
pour une amélioration globale de l'identitovigilance en Hauts-de-France

Les 5 points d'attention pour la mise en œuvre de la charte Hauts-de-France :

1 La charte, un outil au service de la convergence régionale en matière d'identitovigilance



La charte régionale doit être lue au regard des deux niveaux de règles posées : les principes « fermes » qui conditionnent le bon fonctionnement des SRI / les préconisations qualité qui visent à une amélioration globale à long terme de l'identitovigilance.

Pour converger vers un même modèle d'identification régionale, établissements de santé et établissements ou services médico-sociaux auront deux possibilités à leur discrétion :

- **Si une charte existe** : l'analyser au regard de la charte régionale et **la faire évoluer** en conséquence ;
- **Si aucune charte n'existe** ou si celle-ci est obsolète : se baser sur la charte régionale pour **créer une nouvelle charte**.

La démarche de mise en place d'une charte conforme à la charte régionale peut utilement être initiée à l'échelon du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) ou des Serveurs de rapprochement d'identités de territoires, en concertation avec l'ensemble des établissements concernés.

2 Trois instances de gouvernance mises en place à l'échelon régional

Service régional de rapprochement d'identités (SRRRI)

Une instance opérationnelle qui gère le SRI régional au quotidien : le SRRRI est porté par Sant& Numérique Hauts-de-France.

Comité Régional de gestion des rapprochements

Une instance représentative de la pluridisciplinarité des acteurs impliqués dans la gestion des rapprochements à l'échelon régional qui valide le fonctionnement technique et organisationnel autour du SRI régional.

Comité Régional de coordination de l'identitovigilance

Une instance stratégique présidée par l'ARS et animée par le Réseau régional de vigilance et d'appui (RREVA) qui définit la politique régionale d'identitovigilance et ses composantes.

3 Une identité validée et basée sur des traits appliqués par tous

Une identité est « validée » lorsqu'elle est relevée à partir d'un document d'identité européen officiel comportant les traits stricts définis dans la charte régionale (cf. ci-dessous).

La charte régionale d'identification retient comme traits stricts appliqués par tous :



- Le **nom de naissance** (nom de famille selon la dénomination de l'état civil)
- Le **premier prénom de naissance** figurant sur le document officiel d'identité (qui peut être composé)
- La **date de naissance**
- Le **genre**
- Le **lieu de naissance** : code INSEE de la commune de naissance pour un ressortissant français /code INSEE du pays pour un étranger.

Pour toute identité validée, le fondement de la validation doit être tracé par la saisie d'un commentaire ou, à défaut, par la conservation d'une copie du document présenté. La conservation des documents ne pourra se faire que sur une durée de temps limité et dans le cadre d'une procédure établie (respect de la réglementation RGPD).

L'identité est « provisoire » tant qu'un document officiel d'identité n'a pas été présenté.

Vigilance :

- L'**adresse mail personnelle** et le **numéro de téléphone portable personnel** sont retenus comme des traits étendus dans la charte régionale.
- Néanmoins, le **recueil** de ces deux informations est indispensable afin de permettre aux usagers d'accéder à leur dossier de coordination Prédice.

4 Une saisie de l'identité la plus fidèle possible à celle de l'état civil



Méthode préconisée : A l'exception des accents, **recopier** le plus fidèlement possible les **traits des documents présentés**, dans la mesure où le système d'information est en capacité de supprimer les caractères diacritiques lors d'opérations de recherche et de rapprochement ;

Autre méthode acceptée : Respecter les consignes de l'instruction DGOS/MSIOS du 7 juin 2013 relative à l'identification des patients.

Le Serveur de Rapprochement régional d'Identité est en mesure d'appliquer des filtres adéquats pour opérer les rapprochements entre identités saisies selon ces deux méthodes.

5 Professionnels et usagers, acteurs au quotidien de l'identitovigilance



La charte rappelle la nécessité de prévoir des actions de **formation et de sensibilisation à destination de l'ensemble des personnels** concernés par la mise en œuvre des règles d'identitovigilance.



Elle met également l'accent sur **l'implication des usagers et de leurs accompagnants** par une communication claire s'inscrivant dans le respect des droits des usagers.

Où trouver toute la documentation réalisée autour de Prédice et de l'identitovigilance ?



[Brochure de présentation du programme Prédice \(version de juin 2019\)](#)



[Vidéo de présentation des grands jalons du programme Prédice \(version de juin 2019\)](#)



[Charte régionale d'identification de l'utilisateur dans son parcours de santé](#)

Qui contacter au niveau régional en cas de questions ?



identitovigilance@esante-hdf.fr